




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-340**

Séance publique du

20 juillet 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170720- lmc1113348-DE-1-1
Date de signature : 24/07/2017
Date de réception : lundi 24 juillet 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACCORD-CADRE RELATIF AUX PRESTATIONS D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES EN
INFRASTRUCTURES - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU MARCHE**

Le 20 juillet 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/07/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

Madame Souad HAMMAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2017

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACCORD-CADRE RELATIF AUX PRESTATIONS D'ETUDES
PLURIDISCIPLINAIRES EN INFRASTRUCTURES - AUTORISATION DE LANCEMENT ET
DE SIGNATURE DU MARCHE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des activités de la Direction Générale Adjointe des Services Techniques, Infrastructures & Déplacements, les services sont amenés à conduire diverses études d'aménagement de l'espace public et de la voirie, de déplacements, des études d'urbanisme, d'architecture ou de paysage.

Ces études ont pour finalité une assistance pluridisciplinaire afin d'apporter au maître d'ouvrage l'expertise, les conseils et propositions dans des domaines complémentaires et transversaux : du diagnostic à l'étude de faisabilité, en passant par le programme ou le cahier des charges.

A cet effet, la Direction Etudes d'Infrastructures souhaite prochainement lancer une consultation ayant notamment pour objet, des études de trafics (débit et vitesse) ou de stationnement ainsi que des études générales ou spécialisées dans les domaines de compétences suivants :

- Infrastructures, VRD
- Hydraulique (fluviale et routière)
- Environnement
- Aménagement Paysagers
- Déplacements, Mobilité, circulation, sécurité routière, accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite

- CAO / DAO pour la conception d'outils de concertation

Les missions confiées pourront consister en :

- la réalisation de diagnostics,
- la rédaction et mise en forme d'un programme,
- la réalisation d'esquisses de faisabilité,
- la rédaction d'un DCE pour la consultation d'un maître d'œuvre.

Cette consultation qui fait suite au précédent marché "Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pluridisciplinaire en infrastructures" prendra fin le 31 décembre 2017 et s'intitulera « ACCORD-CADRE relatifs aux prestations d'études pluridisciplinaires en infrastructures ».

Il est prévu de lancer cette consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre sera alloté de la manière suivante :

Lot 1 : Etudes de trafics (débit et vitesse) ou de stationnement pour un montant maximum de 100 000.00 Euros.

Lot 2 : Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaires pour un montant maximum de 400 000.00 Euros.

La technique d'achat envisagée est celle d'un accord-cadre avec multi-attributaires passés avec 5 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres), par application des articles 78 à 80 du décret susvisé.

Aucune variante n'est autorisée, aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, reconductible trois fois un an de manière tacite, sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2021.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation sont les suivants :

- 1 - Prix des prestations..... 40 %
- 2 - Valeur technique..... 60 %

Le prix du marché annuel s'élève à 500 000 € HT soit :

Lot 1 : 100 000 € HT

Lot 2 : 400 000 € HT

Aussi, et comme le permettent les dispositions de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L.2122-22, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché », je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'accord cadre multi-attributaires ayant pour objet "prestations d'études pluridisciplinaires en infrastructures",

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à signer l'accord cadre relatif à cette assistance à maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire, pour les montants indiqués ci-dessus, les marchés subséquents, ainsi que ses reconductions éventuelles et tous documents s'y rapportant, avec les sociétés qui seront retenues ultérieurement en fin de procédure par la Commission d'Appel d'Offres

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur la ligne budgétaire : 822 2031 908 **1649 ETUDES AVANT PROGRAMMATION**

DL.2017-340 - ACCORD-CADRE RELATIF AUX PRESTATIONS D'ETUDES
PLURIDISCIPLINAIRES EN INFRASTRUCTURES - AUTORISATION DE LANCEMENT ET
DE SIGNATURE DU MARCHE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»